


## Taxes, subventions... Le foot français peut dire merci au contribuable

Les présidents de clubs parlent de "goutte d'eau qui fait déborder le vase" au sujet de la taxe à 75%. C'est oublier un peu vite toutes les aides publiques dont ils disposent.



Par **Pierre Godon** 

Mis à jour le 01/11/2013 | 10:20 , publié le 01/11/2013 | 09:53

*"Les footballeurs ne bénéficient d'aucun avantage fiscal particulier. Ils ne l'ont, du reste, jamais demandé. Ce qu'ils souhaitent, c'est être traités comme les autres contribuables."* Cette phrase [a été écrite](#) par Frédéric Thiriez, président de la Ligue de football professionnel, en 2009, au moment où se tramait la suppression d'une niche fiscale pour sportifs, le Droit à l'image collectif.

Depuis, la taxe à 75% a donné l'occasion au foot français de se plaindre. Sortons les mouchoirs ? Faisons plutôt les comptes du foot français, qui paye chaque année environ 700 millions d'euros de taxes diverses.

## ○ Les subventions, pas toujours bien déguisées

Les subventions ne représentent plus qu'une goutte d'eau dans le budget des clubs. *"Lors de la saison 1970-71, les revenus d'un club de première division français provenaient à 81% de la billetterie, à 18% des subventions municipales et à 1% des sponsors. Pour la saison 2008-09, ils sont constitués à 58% des droits de retransmission télévisuelle, à 14% de billetterie et à 10% d'autres recettes"*, écrit Bastien Drut, dans son livre *Économie du football professionnel*. La loi limite les subventions de fonctionnement pour les clubs à 2,3 millions d'euros. Ce qui n'empêche pas les dérapages.

Un savoureux [rapport de la Cour des comptes](#) datant de 2009 distillait quelques anecdotes : en 2004-05, la construction en catastrophe de la tribune d'honneur du stade Parsemain d'Istres, décidée en raison de la montée du club en Ligue 1, a donné lieu à une subvention déguisée des collectivités locales. Aide illégale qui s'est ébruitée lorsque les collectivités se sont retournées contre l'entreprise de BTP pour malfaçon. Comme le note la Cour des comptes, *"il semblerait que l'inclinaison de la partie supérieure soit insuffisante, si bien que les spectateurs qui n'ont pas la chance d'être assis aux premiers rangs n'ont pas le terrain dans leur champ de vision"* ([PDF, p.41](#)). Cette même année, 65% des billets du club d'Istres lors de son bref passage en Ligue 1 ont été achetés par les collectivités locales.

## ○ Les stades rénovés à l'œil

Qui a payé le nouveau stade de Lille ? Les collectivités locales, à hauteur d'un demi-milliard d'euros. Michèle Demessine, l'adjointe aux Sports, résume dans le *Nouvel Obs* : *"Le beau l'emporta sur le raisonnable."* Qui a financé la rénovation du stade Bollaert, à Lens ? Le principal supporter du club, le président du conseil régional Daniel Percheron, passant outre les doutes d'une partie de sa majorité. A Lyon, le [nouveau stade](#) est financé par le club, cas unique en France. Mais pas le tramway, ni la bretelle d'autoroute à proximité, aux frais du contribuable. De même, c'est le conseil général qui s'est porté garant des prêts du club. L'addition pourrait monter à 400 millions d'euros pour les deniers publics, dénoncent les opposants, cités par le site [Reporterre](#).

*"Dans le cas de Lyon, la vertu ne paie pas, regrette Jean-Pascal Gayant, économiste du sport contacté par francetv info. C'est le seul club qui essaye de s'inspirer du modèle allemand, en construisant avec ses fonds un stade entouré de commerces où les gens pourraient passer l'après-midi. Mais le club se retrouve dans une situation épouvantable, car avec l'arrivée du PSG et Monaco, il n'est plus sûr de se qualifier à la Ligue des champions, seule condition pour rentabiliser son stade."*

## ○ L'impatriation, qui arrange bien le PSG et Monaco

Les joueurs venant de l'étranger, ou français de retour après avoir évolué hors de l'Hexagone pendant cinq ans, ont la possibilité d'obtenir une ristourne sur les impôts grâce au dispositif de l'impatriation, valable cinq ans. Moins 30% sur la feuille d'impôts, et quelques dispositions alléchantes, comme l'exonération de l'ISF, note le cabinet [Hipparque Patrimoine](#). "*Le régime des impatriés est très intéressant*", écrivait sobrement l'UCPF [dans une note](#). Et concerne au premier chef Ibrahimovic, Falcao ou Cavani, les stars du championnat de France dont le salaire dépasse allègrement le million d'euros annuel.

Taxe à 75%

Eco / Conso

Impôts

Foot

Sports